Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/26
ID : 084-218401487-20261119-D01_19112026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2026

Date de convocation :	12.11.2026
Membres :	
En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	15
N° 1	

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX le JEUDI 19 NOVEMBRE à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Etaient présents : Frédéric ROUET, Suzy MACHUROT, Stéphane LECLERC, Marie-France CHOPART, Jean-Pierre MAISONNEUVE, Ghyslaine JAUMOTTE, Joseph AROUTO, Marie-Ange ODDONE, Marion BOLARD, Florent LAZARE, Fabien JEAN, Magali LORENZI,
Procurations : Jean-Marie TORELLI à Ghyslaine JAUMOTTE, Bertrand CROSET à Marie-France CHOPART, Marine BLAISE à Magali LORENZI
Etait absent :
Secrétaire : Suzy MACHUROT

N°1 - OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle que :
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet 30H pour un responsable du Camping Municipal, et modifier le poste qui avait été créé pour le responsable du restaurant scolaire à 22 heures et qui n'est pas suffisant en un poste à 24 heures.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces modifications

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/26
ID : 084-218401487-20261119-D01_19112026-DE

Décide de modifier le tableau des emplois de la filière Technique et Police comme suit à compter du 1er décembre 2026

CREATION CADRE D'EMPLOI	NOMBRE	SUPRESSION CADRE D'EMPLOI	NOMBRE
Adjoint Technique à temps non complet (24 heures)	**1**	**Adjoint Technique TNC (22h)**	**1**
Adjoint Technique à temps non complet (30 heures)	**1**		

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget primitif 2026, chapitre 012 – article 64111

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme,

La Secrétaire de Séance
Suzy MACHUROT

Le Maire
Frédéric ROUET

MAIRIE DE VILLES-SUR-AUZON 84570